

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1172 15 juin 2007

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.C.A 56255	Inari Real Estate S.A 5	624 3
Alpha Serve S.à r.l 56244	Inari Real Estate S.A 5	624 4
Alpha Serve S.à r.l 56244	LCE Allemagne 1 S.à r.l5	6240
Alpha Serve S.à r.l 56245	LCE Allemagne 2 S.à r.l5	6241
Alpha Serve S.à r.l 56245	Nadine Software, S.à r.l5	6236
Answer Systems Group S.A 56239	Park Square Capital Credit Opportunities,	
BFR Funding S.A56238		6245
De Agostini Finance S.A		624 4
DeA Participations S.A 56235	Patrimoine Immo S.A 5	6241
Développement Rural S.A 56236		624 3
Dicam S.A 56236		624 3
Eagle 2 S.à r.l	Patrimoine Immo S.A 5	624 3
Elbblick (India) S.à r.l 56210	Patrimoine Immo S.A 5	624 3
Elbblick (Papa) S.à r.l 56227		6238
Elexia Sàrl		6225
Eurolieum S.à.r.l	Société de Développement Agricole - ZE-	
European Consulting Group56233	VA S.A5	6238
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l 56240		6237
Field Point I-A PE 156241	Solidum S.à r.l	
Field Point PE IX56241		6239
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	Sunderland Immo S.à r.l5	6239
	Verimmo S.A 5	6240
First Euro Industrial Properties S.à r.l 56255		6239
Garlaban Holding S.A 56237		6240
Golden Bay Real Estates S.A 56256		625 3
Halbi S.A		6216



Elbblick (India) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 127.060.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.644, having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18th of April 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of ELBBLICK (INDIA) S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.



- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.
- **Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the Sole Partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Bart Zech, born on 5 September 1969, residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



- Mr. Frank Helmut Walenta, born on 2 February 1972, in Genève, residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Michael David Evans, born on 19 November 1952, in Buckland, residing at Chobham Park Lane 1, Chobham, GU24HQ Surrey, U.K.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.644, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyms, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 avril 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de ELBBLICK (INDIA) S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice



ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyms, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Bart Zech, né le 5 septembre 1969, demeurant au 12, rue Léon Thyms, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



- Monsieur Frank Helmut Walenta, né le 2 février 1972, à Genève, demeurant au 12, rue Léon Thyms, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michael David Evans, né le 19 novembre 1952, à Bouclant, demeurant au Cohen Park Lame 1, Cohen, GU24HQ Suret, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4113. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007054520/239/339.

(070054872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Winsgate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.835.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINSGATE HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 77 du 24 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 72.835.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C numéro 450 du 29 avril 2004.

La séance est ouverte à 11.40 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yann Chaumond, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Sellam, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte de la présentation des titres au porteur que les deux mille huit cent dix actions (2.810) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt et un mille euros (EUR 281.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 17 des statuts.
 - 2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin à 16.45 heures.»



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Kruchten, Y. Chaumond, E. Sellam, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 25 avril 2007. Relation: EAC/2007/4200. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007054539/272/52.

(070055158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Eagle 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.056.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAGLE JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of EAGLE 2 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).



The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital.

- 4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) per share.
 - 4.2 The Company's authorised share capital is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The Board of Managers is authorised to issue 1,999,500 (one million nine hundred ninety nine thousand five hundred) shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), it being the limit of the authorised share capital.

The Board of Managers is instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The Board of Managers will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time Board of Managers will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this article 4 will be amended so as to reflect the result of such action. The Board of Managers will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.



A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

- 8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- 8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.
- 8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.
- 8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.
- 8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.
- 8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

- 8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.
- **Art. 9. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder (s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.



Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

- Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, EAGLE JV S.à r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR.



Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

- 1. The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two).
- 2. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mark Weeden, born in London (United Kingdom) on 4 December 1954, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- b) Michel van Krimpen, born in Rotterdam (the Netherlands) on 19 February 1968, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- 3. The Sole Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAGLE JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Christophe Balthazard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de EAGLE 2 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.



Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés d'émettre 1.999.500 (un million neuf cent quatre vingt dix neuf mille cinq cents) parts sociales et sont donc autorisés à amener le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), étant la limite du capital autorisé.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 4 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

- **Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.
- **Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.



Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

- 8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.
- 8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.
- 8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/ des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.
- 8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.
- Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.
- 8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- 8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/ des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.



Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, EAGLE JV S.à r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR.



Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2).
- 2. L'Associé Unique décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (a) Mark Weeden, né à Londres (Royaume-Uni) le 4 décembre 1954, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- (b) Michel van Krimpen, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 27 février 1969, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
 - 3. L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5741. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 avril 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007054568/242/449.

(070054821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Siebe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 61.477.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company BTR INDUSTRIES LIMITED, a Limited liability company, incorporated under the laws of United Kingdom, registered at the Companies House under the number 478575, having its registered office at Portland House, Bressenden Place, GB-SW1E 5BF London, United Kingdom,

hereby represented by Mr. Glyn William Fullelove, chartered accountant, residing in Portland House, Bressenden Place, GB-SW1E 5BF London (United Kingdom), acting in his capacity of manager of the company, binding the company by his sole signature.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact as follows:

- 1. that the company SIEBE LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its statutory office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 61.477, has been incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder (the «Company»), notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on November 5, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 77 dated February 5, 1998, which articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Gérard Lecuit, on December 5, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 503 dated March 29, 2002, pursuant to a deed of Maître Léon-Thomas known as Tom Metzler; notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Luxembourg on March 4, 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 466 dated May 4, 2004, pursuant to a deed of Maître Tom Metzler on April 6, 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 591 dated June 9, 2004.
- 2. that the corporate capital of the Company is set at GBP 5,072,856,032.60 (five billion seventy two million eight hundred fifty six thousand and thirty two Pounds Sterling and sixty pence) divided into 53,417,210 (fifty three million four hundred and seventeen thousand two hundred and ten) class A units, 27,180,000 (twenty seven million one hundred and eighty thousand) class B units, 9,723,341 (nine million seven hundred and twenty three thousand three hundred and forty one) class C units and 3,020,000 (three million and twenty thousand) preferred units, without a nominal value;
 - 3. that the appearing party is the sole member of the Company;



- 4. that, in its capacity as sole member of the Company, the appearing party has resolved to proceed to the anticipatory dissolution of the Company with effect as at March 26, 2007, and to put it into liquidation;
- 5. that the appearing party being the sole member of the Company, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at March 23, 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
 - 6. that the Company's activities have ceased;
- 7. that the appearing party being the sole member of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - 8. that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - 9. that the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their respective duties;
 - 10. that there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- 11. that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BTR INDUSTRIES LIMITED, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Uni (Companies House) sous le numéro 478575, ayant son siège social à Portland House, Bressenden Place, GB-SW1E 5BF Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Glyn William Fullelove, expert-comptable, demeurant professionnellement à Portland House, Bressenden Place, GB-SW1E 5BF Londres (Royaume Uni), agissant en sa qualité de gérant de la société pouvant engager celle-ci par sa seule signature.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1. que la société SIEBE LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand -Duché du Luxembourg, ayant son siège statutaire au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.477, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 5 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 5 février 1998, (la «Société»), que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, le 5 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 503 du 29 mars 2002, suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie le 4 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 4 mai 2004, et suivant acte de Maître Tom Metzler le 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004.
- 2. que le capital social de la Société s'élève à GBP 5.072.856.032,60 (cinq milliards soixante douze millions huit cent cinquante six mille trente deux livres sterling et soixante pence), représenté par 53.417.210 (cinquante trois millions quatre cent dix-sept mille deux cent dix) parts sociales de catégorie A, 27.180.000 (vingt sept millions cent quatre vingt mille) parts sociales de catégorie B, 9.723.341 (neuf millions sept cent vingt trois mille trois cent quarante et une) parts sociales de catégorie C et par 3.020.000 (trois millions vingt mille) parts préférentielles, sans valeur nominale;
 - 3. que la partie comparante est l'associée unique de la Société;
- 4. qu'en sa qualité d'associée unique de la Société, la partie comparante a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet au 26 mars 2007 et de la mettre en liquidation;
- 5. que la partie comparante étant l'associée unique de la Société, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de la Société au 23 mars 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - 6. que l'activité de la Société a cessé;
- 7. que la partie comparante, étant l'associé unique de la Société, est donc investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;



- 8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- 9. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- 10. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- 11. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. W. Fullelove, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007. Relation: LAC/2007/3328. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007054544/220/109.

(070054989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Elbblick (Papa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 127.079.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.644, having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18th of April 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as



the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of ELBBLICK (PAPA) S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.



No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.
- **Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.



Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Bart Zech, born on 5 September 1969, residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frank Helmut Walenta, born on 2 February 1972, in Genève, residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Michael David Evans, born on 19 November 1952, in Buckland, residing at Chobham Park Lane 1, Chobham, GU24HQ Surrey, U.K.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.644, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 avril 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de parti-



cipations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de ELBBLICK (PAPA) S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront



mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

SELENO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Bart Zech, né le 5 septembre 1969, demeurant au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Frank Helmut Walenta, né le 2 février 1972, à Genève, demeurant au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michael David Evans, né le 19 novembre 1952, à Buckland, demeurant au Chobham Park Lane 1, Chobham, GU24HQ Surrey, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4120. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007054603/239/339.

(070055043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

European Consulting Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 101.169.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO-PEAN CONSULTING GROUP avec siège social à L-3367 Leudelange, 2, rue des Roses, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 797 du 4 août 2004, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 101.169.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Christian-Charles Lauer, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Mouchet, directeur recherches et développements, demeurant professionnellement à L-8355 Garnich, 32, rue de Holzem,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nathalie Sartor, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.



Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate;

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.-Démissions:
- Constatation de la démission en tant qu'administrateur du sieur Patrick Mouchet et décharge de sa gestion.
- Constatation de la démission en tant qu'administrateur du sieur Claude Mouchet et décharge de sa gestion.
- Constatation de la démission en tant qu'administrateur de la dame Catherine Buchlin et décharge de sa gestion.
- Constatation de la démission de INTERAUDIT Sàrl en tant que commissaire aux comptes et décharge de sa mission.
- 2.- Nominations en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:
- Madame Sophie Mouchet, employée privée, née le 19 novembre 1973 à Lyon, demeurant à CH-1005 Lausanne, 9, rue Dole.
- Monsieur Dominique Mouchet, conseil en matière de gestion, née le 23 juillet 1950 à Lyon, demeurant à F-69290 Grezieu-la-Varrene, 61, rte de Bordeaux.
- Monsieur Gérard Minot, Conseil en entreprises, né le 18 septembre 1948 à Schoumont, demeurant à F-34970 Lattes, 90, avenue Léonard de Vinci.
 - 3.- Nomination de l'administrateur-délégué jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

Monsieur Dominique Mouchet, préqualifié, est nommé administrateur-délégué jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.- Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

La société anonyme GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A., en abrégé FIDUCIAIRE G.C.A. S.A., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, av. Monterey est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

5.- Modification des statuts

Il est proposé de modifier la 2ème phrase du 1 ^{er} paragraphe de l'article 2 du Titre 1 ^{er} des statuts de la façon suivante: «Il (le siège social) pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.»

Il est proposé de modifier l'article 6 des statuts de la façon suivante: «Les actions initialement nominatives sont transformées en actions au porteur avec une valeur nominale de 100,- € par action».

- 6.- Divers
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate et déclare accepter les démissions:

- en tant qu'administrateurs de:
- 1) Monsieur Patrick Mouchet, directeur administratif et financier, demeurant à L-8355 Garnich, 32, rue de Holzem, en vertu d'un écrit sous seing privé daté du 5 mai 2006.
- 2) Monsieur Claude Mouchet, directeur recherches et développements, demeurant à L-8355 Garnich, 32, rue de Holzem, en vertu d'un écrit sous seing privé daté du 5 mai 2006.
- 3) Madame Catherine Buchlin, juriste, demeurant à F-25000 Besançon, 20, rue Sonia Delaunay, en vertu d'un écrit sous seing privé daté du 20 juillet 2004.
 - en tant que commissaire aux comptes de:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, en vertu d'un écrit sous seing privé daté du 20 juillet 2006, avec effet au 4 juin 2006.

Lesdits écrits resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.



L'assemblée leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations de gestion et de mission effectuées jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, dont un administrateur-délégué, et un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire savoir les personnes suivantes:

Nominations en tant qu'administrateurs:

- 1) Madame Sophie Mouchet, employée privée, née le 19 novembre 1973 à Lyon, demeurant à CH-1005 Lausanne, 9, rue Dole:
- 2) Monsieur Dominique Mouchet, conseil en matière de gestion, né le 23 juillet 1950 à Lyon, demeurant à F-69290 Grezieu-la-Varrene, 61, route de Bordeaux.
- 3) Monsieur Gérard Minot, Conseil en entreprises, né le 18 septembre 1948 à Schoumont, demeurant à F-34970 Lattes, 90, avenue Léonard de Vinci.

Nomination en tant qu'administrateur-délégué:

Monsieur Dominique Mouchet, conseil en matière de gestion, né le 23 juillet 1950 à Lyon, demeurant à F-69290 Grezieu-la-Varrene, 61, route de Bordeaux.

Nomination en tant que commissaire aux comptes:

La société anonyme GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A., en abrégé FIDUCIAIRE G.C.A. S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.566, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la 2ème phrase du 1 ^{er} paragraphe de l'article 2 du Titre 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«II (le siège social) pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions initialement nominatives sont transformées en actions au porteur avec une valeur nominale de 100,- € par action».

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C.-C. Lauer, C. Mouchet, N. Sartor, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 29 mars 2007, Relation: EAC/2007/3121. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007054606/272/116.

(070050686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

DeA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.440.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.



P. Thielen

Président du C. D. A.

Référence de publication: 2007054622/5631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06852. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

De Agostini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.252.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

P. Thielen

Président du C.D.A.

Référence de publication: 2007054646/5631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06856. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Dicam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 36.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007054650/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05972. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Développement Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054658/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06366. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Nadine Software, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4120 Esch-sur-Alzette, 7, rue Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.454.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Pascal Geschwind, ingénieur-informaticien, demeurant à L-4120 Esch/Alzette, 7, rue Faubourg.



Ce comparant, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 20 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 130 de l'année 1993, et d'un contrat de cession de parts sous seing privé, qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée NADINE SOFTWARE s.à r.l., avec siège à Olm, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 42.454, et après avoir déclaré que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire André Jean Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1999, publiée au Mémorial C numéro 281 du 22 avril 1999, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions unanimes de l'associé unique:

Parts sociales

En suite de la cession de parts ci-dessus relatée, les parts sociales sont toutes souscrites par M. Pascal Geschwind, le comparant, qui prie le notaire d'acter la conversion du capital de LUF 500.000,- en € 12.394,67.

Dès lors l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (€ 12.394,67) divisé en cent (100) parts sociales de € 123,94 chacune, toutes entièrement libérées et souscrites par l'associé unique, Monsieur Pascal Geschwind.»

Siège social

L'associé décide de transférer le siège de la société à L-4120 Esch/Alzette, 7, rue Faubourg.

Dès lors, la première phrase de l'article 2 des statuts sera libellée comme suit:

Art. 2. alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Geschwind, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 5 avril 2007, Relation: CAP/2007/568. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 avril 2007.

Référence de publication: 2007054711/225/38.

(070053147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARLABAN HOLDING S.A.

FINDI S.à.r.l. / LOUV S.à.r.l.

Director / Director

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054659/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06966. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Société de Gestion Ampera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.340.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054664/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05997. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Société de Développement Agricole - ZEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.674.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054665/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05228. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007054667/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04427. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.808.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054670/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04410. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Relofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007054672/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04420. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007054692/1324/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05192. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007054697/1324/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05191. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Answer Systems Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 80.569.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 mars 2007

Le siège social de la société a été transféré du L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007055384/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Verimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Signatures.

Référence de publication: 2007054712/1324/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05188. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Verimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007054716/1324/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05189. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Verimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007054718/1324/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05190. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007054730/272/12.

(070054909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

LCE Allemagne 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 119.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007054732/220/12.

(070054976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.



LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007054733/220/12.

(070054981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054738/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04612. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée, (anc. Field Point PE IX).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT I-A, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.088, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maÿ N'diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT PE IX, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.068, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 January 2007 number 43, page 2027.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT PE IX to FIELD POINT I-A PE 1.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of FIELD POINT I-A PE 1.»



Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,500.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist Erschienen:

FIELD POINT I-A, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121.088 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT PE IX, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B122.068, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 6. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 24. Januar 2007, Nummer 43, Seite 2027.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT PE IX in FIELD POINT I-A PE 1 zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIELD POINT I-A PE 1.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 1.500,- Euros geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3625. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

our expedition conforme, denvice aux mis de la publication au vicinorial, receden des societées et vissociations

Référence de publication: 2007054981/211/78.

J. Elvinger.

(070055859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.



Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange. R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054739/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04611. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054740/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04607. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054741/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04604. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054742/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04600. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Inari Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 avril 2007. Pour INARI REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054745/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Inari Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour INARI REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054749/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 64.525.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour ALPHA SERVE SARL

Signature

Référence de publication: 2007054770/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054791/2300/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06755. - Reçu 252 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 64.525.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.



Pour ALPHA SERVE SARL

Signature

Référence de publication: 2007054772/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 64.525.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour ALPHA SERVE SARL

Signature

Référence de publication: 2007054773/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Alpha Serve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 64.525.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour ALPHA SERVE SARL

Signature

Référence de publication: 2007054774/3016/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.053.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, acting in its capacity as both limited shareholder and managing shareholder,

And

2. STICHTING PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES, a foundation (STICHTING) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33093266, having its statutory office in the Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, acting in its capacity as limited shareholder.

both parties, hereinafter referred as the Shareholders, represented by Mr Jean-Marc Delcour, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given on March 15th + 19th, 2007.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.



Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the notary to record as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form.

1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES, S.C.A. (hereinafter the Company), which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the law dated 10 august 1915 on commercial companies, as amended, (the Company Law), the Securitisation Law and these articles of association (the Articles of Association).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these Articles, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.
- 3.2 The Company may, in this same context and to the extent permitted by the Securitisation Law, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.
- 3.3 The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
- 3.4 The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue securities of any kind including under one or more issue programmes. The Company may, to the extent permitted by the Securitisation Law, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Company Law shall apply.

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 1 (one) management share (the Management Share) and 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Any amounts paid in respect of the ordinary shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

5.2 The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.



- 5.3 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.
 - 5.4 All shares of the Company are and will continue to be in registered form.
- 5.5 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.
- **Art. 6. Transfer of shares.** The ordinary shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

Art. 7. Repurchasing of shares.

- 7.1 The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Company Law.
- 7.2 Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of ordinary shares and management shares and the rules of Article 18 shall be applicable thereto.
- **Art. 8. Liability of Shareholders.** The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders.

- 9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of April at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
 - 9.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 10. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

- 10.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.
- 10.2 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable or telegram.
- 10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 10.4 The Managing Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice.

- 11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.
- 11.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- **Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.

Art. 13. Management.

- 13.1 The Company shall be managed by PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.àr.I., in its capacity as sole unlimited shareholder (associé commandité) of the Company (the Managing Shareholder), who shall be the liable shareholder and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.
- 13.2 PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.àr.l. shall remain the sole Managing Shareholder for the duration of the Company.
- 13.3 The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.
- 13.4 The Managing Shareholder shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly



provided, the Managing Shareholder has, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorized Signature. The Company shall be bound by the signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 15. Supervisory Board.

- 15.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).
- 15.2 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.
- 15.3 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.
 - 15.4 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.
 - 15.5 The Supervisory Board shall be convened by the Managing Shareholder.
- 15.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax or telegram of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board
- 15.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.
- 15.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.
 - 15.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Accounting Year - Accounts.

- 16.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.
 - 16.2 The accounts of the Company shall be expressed in euro (EUR).

Art. 17. Auditor.

- 17.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprise).
- 17.2 The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law
- **Art. 18. Amendments.** These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.
- **Art. 19. Certain US Tax Matters.** The Managing Shareholder shall be authorized to prepare and file an election under U.S. Treasury Regulations section 301.7701-3 to classify the Company as an entity disregarded from its single owner or as a partnership, whichever is applicable
- Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the 31,000 shares as follows:

- PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l.: 1 Management Share
- PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l.: 1 Ordinary Share
- STICHTING PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES 30,998 Ordinary Shares

The entirety of the Management Share and the Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash.



The amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the Managing Shareholder, the following resolutions by unanimous vote:

- 1. That the number of members of the Supervisory Board be set at three.
- 2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:
- (i) François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg (F), with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- (ii) Vincent de Rycke, Banker, born on 22 March 1973 in Gent (B), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
- (iii) Tom Verheyden, Banker, born on 14 Augst 1974 in Diest (B), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - 3. That the registered office of the Company be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

1. PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.àr.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Kondrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé commandité et d'associé commanditaire,

et

2. STICHTING PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES, une fondation (STICHTING) de droit néérlandais, inscrite à la chamber de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33093266, don't le siège social est établi aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, agissant en sa qualité d'associé commanditaire,

tous deux, ci-après les Associés, représentés par Jean-Marc Delcour, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 15 mars 2007 et le 19 mars 2007.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le détenteur des procurations agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, agissant en leur qualité de représentants, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

Art. 1 er . Dénomination et forme.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPOR-TUNITIES, S.C.A. (ci-après désignée comme la Société), laquelle aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation), et qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (La Loi sur les Sociétés Commerciales), telle qu'elle a été modifiée, par la Loi sur la Titrisation, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).



Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objets et pouvoirs.

- 3.1 L'objet exclusif de La Société est de mener des transactions de titrisation au sens de La Loi sur La Titrisation, et La Société peut, dans ce contexte, assumer des risques, existants ou futurs, reliés à La détention d'actifs, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que des risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, au cours d'une ou plusieurs transactions, ou sur une base continue.
- 3.2 La Société peut, dans ce même contexte et dans les limites prévues par La Loi sur la Titrisation, acquérir, disposer et investir dans des prêts, actions, bons, obligations, billets à ordres, parts, warrants et autres titres. La Société peut consentir des nantissements et autres garanties ou sûretés de tout type en faveur d'entités luxembourgeoises ou étrangères et mener, à titre accessoire, une activité de prêt de titres.
- 3.3 La Société peut effectuer tous investissements ou opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général, toutes transactions destinées directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans toutes les matières décrites ci-dessus.
- 3.4 La Société peut emprunter sous toute forme permise par la Loi sur la Titrisation. Elle peut émettre des titres de tout type, même au moyen d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut, dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation, prêter des fonds, y compris les sommes recueillies d'emprunts et/ou d'émission de titres en faveur de ses filiales, sociétés affiliées ou en faveur de toute autre société

Art. 4. Durée de la Société.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) et 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Tout montant libéré en rapport avec les actions ordinaires au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

- 5.2 L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.
- 5.3 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.
 - 5.4 Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.
- 5.5 Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.
- Art. 6. Cession d'actions. Les actions ordinaires de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

Art. 7. Rachat d'actions.

- 7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle qu'elle a été modifiée.
- 7.2 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 qui s'y appliquent.



Art. 8. Responsabilité des associés. Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Associés.

- 9.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- 9.2 D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.
 - 9.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 10. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

- 10.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.
- 10.2 Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par téléfax, télégramme ou télex.
- 10.3 Sauf exigences contraires par la loi ou les présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votants.
- 10.4 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

Art. 11. L'avis de convocation.

- 11.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse indiquée dans le livre des actionnaires.
- 11.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.
- Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement tenue représente l'entièreté des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 13. Gérance.

- 13.1 Le Société sera administrée par PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité (l'Associé Commandité) et qui sera personnellement, conjointement et de manière indivisé responsable envers la Société pour tous les engagements pouvant résulter des opérations de la Société.
- 13.2 PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l. est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la Société.
- 13.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.
- 13.4 L'Associé Commandité aura le pouvoir de poursuivre tous les objectifs de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Excepté s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés de remplir les objectifs de la Société.
- Art. 14. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité à sa guise.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

- 15.1 Les affaires de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).
- 15.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon le loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.
- 15.3 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelable.
 - 15.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.
 - 15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité.



- 15.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.
- 15.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.
- 15.8 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
 - 15.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux.

- 16.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1 ^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.
 - 16.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros/EUR.

Art. 17. Réviseurs.

- 18.1 Les données comptables présentées dans le rapport annuel de la Société seront vérifiées par les réviseurs d'entreprises nommés par l'Associé Commandité et rémunérés par la Société.
- 18.2 Les réviseurs d'entreprises effectueront tous ces devoirs comme la Loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi sur la Titrisation le prescrivent.
- **Art. 18. Modifications.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.
- Art. 19. Aspects fiscaux de droit américain. L'Associé Commandité sera autorisé à préparer et à déposer une demande d'élection, conformément aux U.S Treasury Regulations section 301.7701-3, afin de faire classer la société comme société dont il n'est pas tenu compte par son actionnaire ou comme Partnership.
 - Art. 20. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

- (1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine en date du 31 décembre 2007.
- (2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les 31.000 actions comme suit:

PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l.:
 PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP, S.à r.l.:
 STICHTING PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES
 30.998 Actions Ordinaires

L'entièreté des Action de Commandité et des Actions Ordinaires ont été libérées par un apport en numéraire.

La somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais et dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entièreté du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

- 1.- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
- 2.- Les Associés nomment comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans à partir de maintenant:
- (i) François Bourgon, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (F), dont l'adresse professionnele est au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;



- (ii) Vincent de Rycke, banquier, né le 22 mars 1973 à Gent (B), dont l'adresse professionnele est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
- (iii) Tom Verheyden, banquier, né le 14 août 1974 à Diest (B), dont l'adresse professionnele est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - 3.- Le siège social de la Société est au L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-M. Delcour, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2007. REM/2007/603. - Reçu 310 euros.

Le receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 avril 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007054496/5770/421.

(070054777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Wild Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Petange, 5, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 87.545.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille six, le 4 mai, se sont réunis les actionnaires de la société anonyme WILD IMPEX SA, avec siège social à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg. Lesquels autorisent d'une part la désignation de Monsieur Olivier Boiselle comme administrateur et administrateur-délégué de la société et la désignation de Madame Carine Boiselle comme administrateur.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille six, le 4 mai, se sont réunis les administrateurs de la société anonyme WILD IMPEX SA, avec siège social à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg, lesquels ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Olivier Boiselle, demeurant, L-1649 Luxembourg, 13, rue J. Gutenberg, est nommé, en date du 4 mai 2006, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Philippe Smeets démissionnaire.

Il pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.

Madame Carine Boiselle, demeurant, B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse, 28A, rue de l'Orangerie, est nommée, en date du 4 mai 2006, administrateur.

Monsieur Philippe Smeets, demeurant, B-4400 Flémalle, 58/3, chaussée de Ramioul, démissionne de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

Monsieur Patrice Smeets, demeurant, B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, 173, rue du Flot, démissionne de sa fonction d'administrateur.

Fait à Pétange, le 4 mai 2006.

P. Smeets / P. Smeets / SO TRADING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007054709/6832/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04235. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070053079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Elexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 122.928.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,



A comparu:

Maître Isabelle Welschen-Petricic, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, agissant en sa qualité de mandataire pour Monsieur Didier Cisilotto, Président de sociétés, demeurant à 2, rue Casenave à Chennevières- sur-Marne (France),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Chennevières-sur-Marne le 12 mars 2007

laquelle après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

Laquelle comparante, agissant au nom et pour compte de l'associé unique de la société à responsabilité limitée ELEXIA SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établie à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, empêché en date du 13 décembre 2006, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2007, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 122.928

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de un million cent quarante mille euros (1.140.000,- EUR) pour l'augmenter de son montant actuel de un million deux cent soixante quatorze mille cent euros (1.274.100,- EUR), représenté par huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (8.494) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune à deux millions quatre cent quatorze mille cent euros (2.414.100,- EUR) représenté par seize mille quatre-vingt-quatorze (16.094) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) par apports en nature de la part de l'associé unique:

- trois mille quatre cent quatre-vingt (3.480) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG ROSNY ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.420.927.683.
- mille (1.000) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG LA LOUVIERE ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.439.109.398.
- mille (1.000) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG LES SARRAZINS ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.439.048.752.
- trois mille trois cent quarante-cinq (3.345) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG VILLA DU TRONE ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.429.486.251.
- mille (1.000) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG BOSSUET ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.439.104.118.
- mille (1.000) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI JFG LA CERISAIE ayant son siège social à F-94000 Créteil, 1, voie Félix Eboué, inscrite au Registre de Commerce de Créteil sous le numéro D.437.827.892

Les prédits apports ont fait l'objet d'une évaluation de la part de Maître Dominique Charles Bonnart, notaire de résidence à F-75001 Paris, 5, rue du Louvre.

En contrepartie de ces apports en nature sont émis au nom de l'associé unique sept mille six cents (7.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR).

La preuve de la propriété par le souscripteur des parts sociales ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Les transferts des parts sociales présentement apportées à la Société seront opérés dans le registre des associés des différentes sociétés civiles immédiatement après la signature du présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quatorze mille cent euros (2.414.100,- EUR) représenté par seize mille quatre-vingt-quatorze (16.094) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, toutes attribuées à l'associé unique.»

Estimation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à 13.500,- EUR.

Fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite au mandataire du comparant, il a signé ensemble avec le notaire le présent. Signé: I. Welschen-Petricic, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2446. — Reçu 11.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007054527/206/68.

(070055149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 863.275,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 15 mars 2007 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg effectif au 15 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054224/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.675,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 15 mars 2007 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 à Luxembourg effectif au 15 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054226/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Echternach, le 28 novembre 2007.

H. Beck Notaire

Référence de publication: 2007054894/201/12.

(070055903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007054897/220/12.

(070055981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Golden Bay Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

GOLDEN BAY REAL ESTATES S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054574/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05857. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.160.100,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcup, Royaume-Uni, demeurant au Wigmore Street, 105, London, W1U 1QY, Royaume-Uni;
- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959, à Ibadan, Nigeria, demeurant au Wigmore Street, 105, Londres, W1U 1QY, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054219/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck